

RESPONSABILITÉ

- Chacun au sein de l'école et à ses abords est responsable de ses actes. Les règles de vie courante s'appliquent : un comportement irrespectueux, mettant en danger la sécurité morale et/ou physique d'autrui pourrait justifier la radiation du membre responsable de tels agissements.
- Les locaux doivent rester dans l'état où ils ont été trouvés. Il est strictement interdit d'y fumer. Toute dégradation volontaire pourra justifier la radiation définitive de l'école. Il est impératif de respecter la circulation de la rue, le stationnement et le voisinage (propreté, nuisance sonore...)
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de biens personnels.
- Pendant les cours, les élèves sont sous la responsabilité des professeurs qui s'engagent à connaître les règles de sécurité en cas d'incendie ou de tout incident nécessitant l'évacuation des locaux (cf panneaux explicatifs).
- L'école recommande à chaque membre de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse ou autre activité proposée par l'école. Ni les dirigeantes ni les professeurs ne sauraient être tenu.e.s pour responsables en cas de difficultés liées à la santé d'un de ses membres. Par ailleurs une attestation responsabilité civile et/ou d'assurance extra-scolaire peut être demandée.

ACCUEIL DES MINEURS ET PARENTS

- Les parents ne seront admis aux cours de leurs enfants que sous conditions. Ils sont tenus de les accompagner et/ou de venir les chercher eux-mêmes et/ou d'avertir les professeurs en cas de changement (quelqu'un d'autre récupère l'enfant, l'enfant rentre seul, le parent est en retard...).

VACANCES / CONGÉS

- Les cours s'arrêtent fin juin et reprennent début septembre.
- Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires et jours fériés. Néanmoins, les professeurs peuvent exceptionnellement assurer des cours sur ces périodes : il leur appartient de prévenir les élèves. En cas d'impossibilité d'assurer les cours, les professeurs doivent en informer les élèves à l'avance et convenir d'une date de rattrapage.
- En cas d'absence d'un trop grand nombre d'élèves, l'école se réserve le droit de rassembler les cours ou de les annuler. Une absence prévisible doit être communiquée au professeur, au moins 1/2 journée avant le cours concerné, afin de pouvoir éventuellement en adapter le contenu.

INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Afin d'être accepté en cours, l'élève doit fournir : - sa fiche d'inscription complétée ; - le présent règlement intérieur signé ; - le règlement de son abonnement selon les modalités de paiement choisies ; - un certificat médical (optionnel) ; - une photo récente. Une carte de membre lui sera remise et l'élève pourra alors accéder à ses cours et bénéficier des avantages obtenus (notamment réduction sur les différents événements organisés par l'école pendant l'année).
- Le cours d'essai, au coût unique de 10€, doit être réglé avant le début de séance (2 cours d'essai maximum par discipline). En cas d'inscription, son montant est déduit de la cotisation annuelle. Il n'est pas possible de faire des cours d'essai passé mi-octobre.
- Le règlement peut se faire en espèces, carte bancaire (totalité), ou par chèque (jusqu'à 5 maximum encaissés en début de mois dont le 1^{er} à date d'inscription).
- En cas de défaut de paiement, l'accès aux cours peut vous être refusé. Une relance vous sera adressée. Sans suite, des poursuites pourront être engagées. En cas de difficulté de paiement nous vous invitons à nous contacter au plus vite, des solutions existent. En cas de chèque impayé, les frais de banque engendrés vous seront réclamés en plus de la somme due.
- L'abonnement annuel pour les cours de danse d'une durée de 45' à 1h est de 290€ HT soit 348€ TTC. L'abonnement annuel pour les cours de bien-être d'une durée de 1h et les cours de danse d'une durée de 1h15 est de 325€ HT soit 390€ TTC. L'abonnement annuel pour les cours de danse d'une durée de 1h30 est de 358€ HT soit 430€ TTC.
- Des tarifs réduits peuvent s'appliquer. Demandeurs d'emploi/étudiants => 10% de réduction. Cours multiples (plusieurs cours et/ou plusieurs membres du même foyer) : 2 cours => 10% de réduction ; 3 cours => 15% de réduction ; 4 cours => 15% + 1 T-Shirt BOA ; 5 cours et plus => 15% + 1 T-Shirt + 1 Sweat BOA.
- Les réductions ne sont pas cumulables, c'est la réduction la plus importante qui s'applique.
- Carte de 10 cours de « bien-être » (Yoga/Pilates) : 141,67€ HT soit 170€ TTC. Elle est valable jusqu'à la fin de la saison. Les cours non utilisés pendant cette période sont perdus et non remboursables. L'achat d'une carte 10 cours ne permet pas de bénéficier du système de réductions.
- Les années impaires, un spectacle de fin d'année est organisé. Si l'élève s'engage à y participer, une contribution à hauteur de 25€ par tenue de scène est demandée. Elle est à régler au moment de la prise d'engagement (date butoir définie à la rentrée). Les années paires, différentes occasions de se produire devant un public seront proposées aux élèves et une participation pourra être éventuellement demandée.

REMBOURSEMENT

- En cas de restrictions dues à une pandémie ou autre cas de force majeure, en fonction de la décision de la direction, les cours continueront en visio, auquel cas ils ne seraient pas remboursés, ou s'arrêteraient, auquel cas un remboursement serait fait au prorata du nombre de séances perdues.
- L'absence aux cours, ou la radiation ne sauraient justifier un rabais ou un remboursement.
- En cas d'incapacité à poursuivre les cours pour des raisons de santé, un certificat médical vous sera demandé pour éventuellement obtenir un remboursement au prorata du nombre de séances perdues.

DROIT A L'IMAGE

- En cours d'année, les professeurs sont amenés à publier photos et vidéos des activités de l'école sur internet, flyers ou tout autre support de communication. Les participants sont prévenus, de sorte qu'ils peuvent se mettre « hors champ » dans le cas où ils ne souhaiteraient pas apparaître sur les images.
- Seules les personnes ayant accepté de céder leur droit à l'image figureront sur les publications de l'école. Par principe aucun mineur n'y figurera de manière reconnaissable, sauf autorisation expresse des représentants légaux.
- Si un participant désire publier une photo ou une vidéo prise durant les activités de l'école, il devra demander l'autorisation à l'école. Une vigilance toute particulière est demandée en ce qui concerne l'image des mineurs.

MESURES D'HYGIÈNE GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES EN CAS DE PANDÉMIE

- Les élèves s'engagent à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité préconisées par l'école. Une hygiène corporelle décente (douche, usage de déodorant, lavage de mains avant/après les cours), l'usage d'une tenue vestimentaire propre adaptée à la pratique, et des chaussures réservées à la salle de danse sont demandés. L'accès au cours pourra être refusé en cas de non-respect de ces règles. Même lorsque les mesures prises sembleront contraignantes (lavages des mains fréquents, port du masque, inscription par sms, jauge limitée...), par exemple dans le cas d'une pandémie, les élèves s'engagent à s'y soumettre, ou à ne pas venir aux cours sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement. Les contacts physiques peuvent être limités (distanciation, règlements dématérialisés...).
- En cas de suspicion de toute maladie contagieuse, dans le cas où le port d'un masque ne suffirait pas, les élèves éviteront de fréquenter les cours jusqu'à guérison, sans pouvoir prétendre à un remboursement.

Devenir membre de l'école de danse implique l'acceptation de son règlement intérieur.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »